



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SIX CENT QUARANTIÈME SESSION  
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE-DU-NORD  
TENUE LE MERCREDI, 26 NOVEMBRE 2025 À 13 HEURES 30**

---

**RESOLUTION 11454-25**

**NOMINATION D'UN PRÉFET SUPPLÉANT**

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance du Conseil des maires de la MRC s'étant tenue le 22 novembre 2023, monsieur Paul Germain, maire de la Ville de Prévost, a été nommé à titre de préfet suppléant pour un mandat deux (2) ans, soit de décembre 2023 à novembre 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** son mandat vient à terme et qu'il y a lieu de procéder à une nomination;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 198 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c A-19.1), le Conseil nomme parmi ses membres un préfet suppléant, lequel, en l'absence du préfet ou pendant que la charge est vacante, remplit les fonctions de préfet, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

Il est proposé par M. le maire Guy Lamothe et résolu unanimement :

**DE NOMMER** monsieur Paul Germain, préfet suppléant pour un mandat deux (2) ans, soit de novembre 2025 à novembre 2027.

**ADOPTÉE**

**COPIE CONFORME**

*(sujette à ratification par le Conseil)*

Certifiée ce 27 novembre 2025

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat  
Directeur général et greffier-trésorier